Après la décision du Conseil d'État

Marché des déchets, le spectre de l'annulation

Si du côté de la Cirest et de Jean-Paul Virapoullé le moral est au beau fixe depuis la décision rendue par le Conseil d'Etat mercredi *(notre édition du 11/10)*, on ne peut pas en dire autant du côté des signataires, le 17 novembre 2017, du marché passé avec le seul vote des élus de la Cinor, sans publicité ni mise en concurrence préalables pour un montant de 243 millions d'euros et une durée de 15 ans pour le traitement des déchets du Nord et de l'Est.

Si la bataille judiciaire s'annonce encore longue, la décision du Conseil d'Etat a eu l'effet d'une bombe dans le bras de fer qui oppose Cirest et Cinor (photo d'archives SLY).

"Nous étions persuadés que la meilleure solution était d'aller vite avec tous les moyens que nous autorisaient la loi", a réagit hier le président de la Cinor, Gérald Maillot. Il en profite pour régler ses comptes avec Jean-Paul Virapoullé. *"Qui en 2004 a dissout le syndicat mixte des déchets ? Si cela n'avait pas été le cas, nous ne nous serions pas retrouvés à faire de l'enfouissement"*, rappelle-t-il, un brin ironiquement en parlant de son homologue de la Cirest. Des marchés d'enfouissement qui ne sont pas régis, à l'écouter, par la mise en concurrence et signés de gré à gré. Pour lui, la meilleure solution réside dans l'installation de cette usine ... intégralement payée par le groupe Suez et validé par un arrêté préfectoral.

« LE CONTRAT N'A PAS DÉMARRÉ »

Mais avec cette suspension, la Cinor dit réfléchir à un plan B. Lequel ? Pour le moment impossible de le savoir. *"Je n'ai pas encore reçu l'arrêt du Conseil d'Etat"*, poursuit Gérald Maillot. Le président de la Cinor prendra attache avec son conseil pour évaluer les conséquences de cette suspension, mais surtout les répercussions à venir sur les autres procédures en cours et sur le fond dans ce dossier. Pour le directeur du SYDNE, les conséquences de la suspension sont quasi nulles : *« Il s'agit d'un marché pour prestation de services, on ne suspend pas un contrat qui n'a pas démarré. Il n'y a eu pour l'instant aucun paiement, le service n'ayant pas commencé »*.

Il précise que c'est bien Inovest qui porte seul la construction à Sainte-Suzanne du centre de traitement des déchets, pour un moment de 77 millions d'euros. Démarré en avril, le chantier doit être livré d'ici un an. Une clause est t-elle prévue en cas d'annulation du marché ?

«De tels contrats comportent toujours des clauses en cas d'annulation venant de l'un ou l'autre des parties. Il y aurait forcément une négociation autour d'indemnités qui ne sont pas chiffrées aujourd'hui », précise t-il. Un spectre qu'il écarte pour l'instant dans l'attente des jugements sur le fond des recours déposés par la Cirest, contre l'arrêté préfectoral autorisant l'usine et pour obtenir l'annulation pure et simple du marché.

Pour un connaisseur, *« tout marché annulé ou suspendu engage la responsabilité de collectivité qui l'a signé s'il y a eu faute »*.

Dans l'entourage du président de la Cirest, on se dit confiant sur la suite : *« Tout a été dit par le Conseil d'Etat, la messe est dite »*. La bataille judiciaire s'annonce encore longue. Du temps perdu selon le SYDNE alors que l'échéance de la saturation du centre d'enfouissement approche et que l'Etat doit faire exploser la TGAP (*taxe générale sur les activités polluantes*) de 15 à 65 euros d'ici 2025.

Au final, c'est tout le dossier du traitement des déchets qui pourrait à reprendre à zéro alors qu'une dissolution du SYDNE serait évoquée par certains. *«Impossible, ce serait détourner la chose jugée »*, réagit Jean-Paul Virapoullé qui dit se battre « pour l'argent des contribuables ».

Pas de *«régularisation possible » : « Une fois tout ça fini, on mettra le projet à la poubelle et on relancera une procédure légale avec la Région sur les bases de ce qui était prévu (création d'une CEMOP) »*. Le bras de fer se poursuit.

P.M & J.D.

Il faut sauver le soldat Qualitropic

INNOVATION. L'heure est grave pour le pôle de compétitivité Qualitropic. Voilà quelques mois, le gouvernement a décidé de changer les règles du jeu concernant les 67 pôles de compétitivité qui existent en France. Le cahier des charges de ces outils d'aide à l'innovation évolue : le Premier ministre exige qu'ils respectent des critères stricts sous peine de leur enlever leur label, voir de les faire disparaître. Il pourrait n'en rester que la moitié d'ici la fin de l'année quand Matignon rendra sa décision finale. Le pôle de compétitivité réunionnais qui s'est spécialisé dans la bioéconomie tropicale est aussi menacé. Qualitropic est pourtant le seul pôle Outre-mer depuis 14 ans.

«Le Premier ministre veut rationaliser les pôles. Mais les nouveaux critères pour maintenir le label national ne sont pas adaptés à la Réunion. Le cahier des charges exige en effet l'utilisation de fonds FUI (fonds unique interministériel) auxquels nous ne recourons pas car le fonds Feder est plus utile», note Alain Dambreville, président de Qualitropic depuis 2016, qui s'est déplacé à Paris en juin pour défendre le dossier réunionnais.

Alain Dambreville, président de Qualitropic. (photo SLY).

«GARDER NOTRE INDÉPENDANCE »

«Nous lançons donc un appel aux élus réunionnais dans une lettre ouverte pour qu'ils se mobilisent. En 14 ans, nous avons fait aboutir 65 projets qui ont impacté 7000 emplois et 3 entreprises ont été créées.» La structure a pour l'instant obtenu le soutien de la Région, des intercommunalités et du ministère de l'Outre-mer.

Plusieurs pistes sont ouvertes sur le devenir de la structure. La fusion avec le pôle du Grand Est IAR (Industrie agro ressources), qui opère aussi dans la bioéconomie, un temps évoquée a été refusée par le conseil d'administration. *«Nous risquions de perdre notre indépendance. Nous nous devons de répondre avant tout aux enjeux de notre territoire et aux besoins de nos entreprises : si ce n'est pas nous qui le faisons, personne ne le fera car nous sommes un très petit marché. Mais la Réunion est un excellent laboratoire pour développer des techniques adaptées à tous les pays tropicaux»*, insiste Alain Dambreville. *«Un soutien de poids nous a rejoints : le groupe Bernard Hayot.»*

Si Qualitropic espère préserver son statut, mais que l'Etat décide qu'il ne satisfait pas aux critères, il pourrait tout simplement perdre son label. Et les 180 000 euros de financement qui vont avec. Une manne non négligeable dans un budget constitué à 60% de fonds publics (180 000 euros de l'Etat ; 80 000 euros des collectivités ; 215 000 euros de l'UE en 2017).

«C'est un scénario noir. Mais je suis sûr que nous survivrons en tant que structure locale tant que nos 110 adhérents nous soutiennent, nous retomberons sur nos pattes. L'appel à projet est clôturé le 19 octobre. La décision doit tomber aux alentours de Noël», indique Florence Peiffer, chargée de projets.

En espérant que le Père Noël ne se transforme pas en père fouettard...

E.M